

Réforme des retraites : solidarité financière avec les grévistes



Vous êtes nombreuses et nombreux à nous interpellier afin d'apporter votre soutien financier aux salarié-e-s actuellement en grève reconductible, opposé-e-s à cette énième réforme des retraites. Signe manifeste que le propos patronal et gouvernemental ne passe pas, et ce quoique peuvent en dire les partisans de La Régression En Marche.

Nous vous en remercions. Rappelons pour être précis notre mise en garde contenue dans le billet de notre lettre électronique de décembre quant au danger de grèves par délégation, fussent-elles abondées financièrement, et qui consisterait à croire que quelques « locomotives de la lutte », les mêmes qu'en 53 ou 95... soient en capacité à elles seules de faire plier le patronat et le gouvernement sur toute la ligne.

L'histoire sociale nous enseigne qu'en un tel contexte de mobilisation interprofessionnelle, la première des solidarités à développer est celle de se syndiquer à la CGT, que l'on soit en activité, privé d'emploi ou en retraite, et de militer dans son entreprise, quartiers, etc...

L'engagement dans la grève reconductible du plus grand nombre possible de travailleuses et travailleurs, issus du Privé comme du Public, de fait, reste bien la condition pour gagner au plus vite l'abandon de l'actuel projet de réforme du système de retraite par points ! Pour autant, c'est évident, le 24 septembre et chaque jour depuis le 5 décembre, nombre de nos camarades et salarié-e-s en paient le prix fort. En outre, il est important aussi de répondre à la demande des retraité-e-s qui, outre leur participation aux actions souhaitent aussi par leurs apports financiers aider au mieux les plus jeunes à tenir.

C'est pourquoi, si vous le souhaitez et le pouvez, nous vous appelons à abonder les dispositifs de solidarité financière mis en place par la CGT et à être vigilants quant à certaines collectes dites « caisses de grève », organisées sans accord des Syndicats engagés dans cette bataille des retraites.

- ◆ **Libellez votre chèque à l'ordre de la Confédération Générale du Travail ou à l'une de ses Fédérations de votre choix, à l'instar de celle des cheminots.**
- ◆ **Précisez au dos de votre chèque : « Solidarité grévistes ».**
- ◆ **Déposez celui-ci dans la structure CGT la plus proche (Syndicat, Union Locale, etc...), au cas via l'une ou l'un de ses militants.**
- ◆ **Voire, en dernier recours, adressez-le par courrier à :**

Confédération Générale du Travail
Service comptabilité
263, Rue de Paris
93100 MONTREUIL

Fédération nationale des Cheminots CGT
263, Rue de Paris 93515 MONTREUIL Cedex

Secteur Fédéral CGT des Cheminots de Normandie
1, Place de la gare Bâtiment 1
76300 SOTTEVILLE-LÈ-ROUEN

Rédigés à ces ordres, notre IHS CGT 76, à ses adresses (Maison du Peuple à Sotteville, Franklin au Havre), voire lors des actions où elle est présente, peut bien évidemment se faire votre relais dans l'acheminement de votre participation...

**Poings levés, mains tendues,
la lutte et la quête du Tous Ensemble se poursuit !...**